



www.journalumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°544 du 25 septembre au 1er octobre 2025

DISSOLUTION DES PARTIS
DÉLIBÉRÉ ATTENDU

CARBURANT
LES PRIX FLAMBERT

TOURNOI UFOA-A U17 2025
LES AIGLONNETS SE PRÉPARENT



Cour
Pénale
Internationale
International
Criminal
Court

COUR PÉNALE INTERNATIONALE

L'AES CLAQUE LA PORTE

Le Mali, le Burkina Faso et le Niger quittent la Cour pénale internationale, accusée de partialité. Une décision politique dont les effets seront différés et limités.

GRATUIT

Ne peut être vendu



Adoptez des **solutions biométriques avancées** pour plus de **sécurité**.



20 28 00 00
www.afribone.com



ÉDITO

Énergie : Retour à la case départ ?

Depuis plusieurs semaines, les habitants de Bamako constatent une nouvelle baisse du temps de desserte électrique. Alors que la capitale bénéficiait récemment d'environ 12 heures de courant par jour, le rythme est retombé en dessous de ce seuil, ravivant les difficultés quotidiennes des ménages et des entreprises. Cette situation s'explique en partie par la forte dépendance du pays aux centrales thermiques, qui représentent près de 70% de la production. Les barrages de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (Manantali, Félou, Gouina) fournissent ensemble environ 200 MW, loin de couvrir une demande nationale estimée à plus de 700 MW. Dans ce contexte, chaque incident sur les convois de carburant entraîne des perturbations immédiates. Pour réduire cette dépendance, plusieurs projets solaires ont été lancés ces dernières années. À Sanankoroba (100 MW) et Safo (200 MW), les travaux ont été inaugurés en grande pompe, avec des annonces de mise en service rapide. D'autres partenariats, notamment avec les Émirats arabes unis et la Turquie, ont également été annoncés pour diversifier les sources d'énergie. Mais jusqu'ici ces initiatives se sont limitées aux annonces. Cette fragilité énergétique a un impact direct sur la société. Les hôpitaux doivent recourir sans cesse aux groupes électrogènes pour maintenir les soins essentiels, les petites entreprises réduisent leurs activités et les ménages dépensent davantage pour s'éclairer ou conserver leurs aliments. Selon la Banque mondiale, les coupures récurrentes représentent une perte équivalente à près de 2% du PIB chaque année. Depuis trois ans, la promesse d'un retour durable à la stabilité électrique reste un objectif à atteindre. Les Maliens, déjà éprouvés par les difficultés économiques et sécuritaires, attendent que les projets solaires et hydrauliques annoncés deviennent enfin une réalité tangible.

MASSIRÉ DIOP

LE CHIFFRE

680 milliards

C'est le montant annuel en dollars du déficit de financement de l'Afrique, selon la Banque africaine de développement (BAD).

ILS ONT DIT...

• « Depuis 2020, notre économie fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et de résilience, malgré les contraintes sécuritaires et géopolitiques. À ce titre, le Mali a poursuivi ses efforts dans le sens d'une gestion efficiente des finances publiques et de la préservation d'une trajectoire de croissance positive de l'ordre de 6% en 2025, contre un déficit budgétaire de -2,7% attendu ». **Général Assimi Goïta, Président de la Transition du Mali**, le 21 septembre 2025.

• « La reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien n'enlève rien aux droits du peuple israélien que la France a soutenus dès le premier jour, précisément car nous sommes convaincus que cette reconnaissance est la solution qui seule permettra la paix pour Israël ». **Emmanuel Macron, Président français**, le 22 septembre 2025.

UN JOUR, UNE DATE

1^{er} octobre 1975 : Journée internationale de la Musique instaurée par l'UNESCO.



Peter Mutharika, chef de l'opposition et candidat du Parti démocratique progressiste (DPP), a été félicité par le Président sortant le 24 septembre 2025, après son élection à la présidence du Malawi.



Le chanteur sénégalais **Waly Ibrahima Seck** a été inculpé le 23 septembre 2025 pour association de malfaiteurs et blanchiment de capitaux dans une affaire de vente de voiture au fils de l'ancien Président sénégalais.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Le 65^{ème} anniversaire de l'accession du Mali à l'indépendance a été marqué par un imposant défilé civil et militaire sur le Boulevard de l'Indépendance le 22 septembre 2025.

RETRAIT DE LA CPI : UNE DÉCISION POLITIQUE AUX EFFETS JURIDIQUES LIMITÉS

Le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont annoncé le 22 septembre 2025 leur retrait « avec effet immédiat » de la Cour pénale internationale, dénonçant une justice sélective et néocoloniale. Une décision au fort poids politique, mais dont la portée juridique est encadrée et différée dans le temps.

MASSIRÉ DIOP

Les trois pays sahéliens ont adhéré au Statut de Rome peu après son adoption : le Mali en août 2000, le Niger en avril 2002 et le Burkina Faso en avril 2004. Ils avaient alors conclu des accords facilitant l'installation et le travail de la Cour, une coopération qu'ils jugent aujourd'hui devenue une contrainte. Dans leur communiqué, ils accusent la CPI de pratiquer une « justice sélective » et de garder un « mutisme complaisant » face à certains crimes, tout en s'acharnant contre ceux exclus du « cercle fermé des bénéficiaires de l'impunité internationale ». Parmi eux, seul le Mali a formellement déferé une situation à la Cour, en juillet 2012, après la chute du Nord face aux groupes armés. L'enquête avait été ouverte en janvier 2013, sur la base de l'article 13 du Statut, permettant à un État partie de saisir la juridiction pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou génocide. Deux affaires emblématiques ont suivi. Ahmad Al Faqi Al Mahdi a été condamné le 27 septembre 2016 pour la destruction des mausolées de Tombouctou, sur le fondement de l'article 8-2-e)iv) relatif aux atteintes aux biens culturels. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud a été reconnu coupable le 26 juin 2024 de crimes de guerre et crimes contre l'humanité et condamné le 20 novembre 2024 à dix ans d'emprisonnement, peine réduite de douze mois le 23 juillet 2025.

Réparations en cours L'affaire Al Mahdi a marqué un tournant en devenant en 2016 le premier procès pour destruction de biens culturels.

En août 2017, la Chambre de première instance a ordonné 2,7 millions d'euros de réparations, financées en partie par le Fonds au profit des victimes, qui a mobilisé 1,35 million d'euros. Près de 989 victimes ont déjà bénéficié de réparations individuelles et une phase collective a été engagée en juillet 2022 à Tombouctou, incluant la réhabilitation de sites et un soutien communautaire. Dans l'affaire Al Hassan, la décision sur les réparations est toujours attendue. Selon Mme Margo du bureau de l'information de la CPI à Bamako, « l'affaire Al Hassan est au stade des réparations pour les victimes. Nous attendons d'eux une décision prochaine sur le type de réparations », soulignant que le processus reste pleinement en vigueur malgré l'annonce du retrait.

Le retrait du Statut de Rome n'aurait aucune incidence sur l'enquête en cours au Mali ni sur les obligations de coopération de l'État envers la Cour, mais il compromettrait l'accès futur des victimes de crimes graves à la justice internationale.

Conformément à l'article 127 du Statut de Rome, ce retrait « ne libère pas l'État des obligations contractées » et « n'affecte pas la compétence de la Cour sur les affaires déjà engagées ».

Un retrait juridiquement limité Le communiqué de l'AES parle d'un retrait « avec effet immédiat », alors que l'article 127-1 prévoit qu'il n'entre en vigueur qu'un an après notification au Secrétaire général de l'ONU. Comme le rappelle Mme Margo, ce délai implique que les obligations de coopération se poursuivent jusqu'en



Les pays de l'AES ont annoncé le 22 septembre 2025 leur retrait de la CPI.

septembre 2026 et que les crimes commis jusque-là restent dans le champ de compétence de la Cour. Amnesty International a également réagi, soulignant que « le retrait du Statut de Rome n'aurait aucune incidence sur l'en-

ment et plaide pour le renforcement de juridictions nationales compétentes et impartiales. Les précédents du Burundi, sorti en octobre 2017, et des Philippines, en mars 2019, confirment que la CPI conserve sa compétence pour les

quête en cours au Mali ni sur les obligations de coopération de l'État envers la Cour, mais il compromettrait l'accès futur des victimes de crimes graves à la justice internationale », selon Marceau Sivieude, Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Pour Dr Jean-François Marie Camara, enseignant-chercheur à la Faculté des Sciences administratives et politiques, cette annonce s'inscrit dans la dynamique des retraits précédents mais surprend au moment où le Mali saisit la CIJ. Il avertit que la souveraineté ne doit pas conduire à l'isole-

crimes commis avant le retrait. D'autres pays africains avaient amorcé la même démarche avant de reculer : la Gambie de Yahya Jammeh, dont la notification d'octobre 2016 a été annulée après l'alternance politique, et l'Afrique du Sud, où la justice a jugé la procédure inconstitutionnelle. Ces exemples illustrent que les annonces de dénonciation du Statut de Rome peuvent être réversibles.

Dynamique régionale Au-delà du droit, l'annonce du 22 septembre 2025 s'inscrit dans le repositionnement politique de

REPÈRES

22 sept. 2025 : Annonce officielle du retrait de l'AES

Sept. 2026 : Date d'effet juridique du retrait

2,7 M€ : Réparations ordonnées dans l'affaire Al Mahdi

l'AES, marqué par le retrait du G5 Sahel en 2022, la sortie de la CEDEAO en janvier 2024, puis la suspension de sa participation à l'Organisation internationale de la Francophonie en 2024. Quelques jours plus tôt, du 15 au 17 septembre 2025 à Niamey, les ministres de la Justice avaient évoqué la création d'une Cour pénale sahélienne des droits de l'Homme pour juger les crimes internationaux, le terrorisme et la criminalité organisée. Présentée comme une justice « endogène », cette initiative reste entourée d'incertitudes, tant sur son financement que sur l'indépendance des juges, les garanties procédurales et le calendrier de sa mise en œuvre.

Relation complexe L'Afrique compte 33 États parties au Statut de Rome, soit plus d'un quart des membres, mais est la région la plus concernée, avec neuf situations ouvertes depuis 2002. Plusieurs dirigeants africains ont été visés, d'Omar el-Béchir à Uhuru Kenyatta, tandis que Laurent Gbagbo avait été transféré à La Haye avant son acquittement en 2021. Plus récemment, la Cour a émis des mandats d'arrêt contre Vladimir Poutine et Benjamin Netanyahu, montrant que sa compétence peut s'étendre à des États non signataires par renvoi du Conseil de sécurité ou selon la reconnaissance territoriale. Mme Margo rappelle que « la CPI est une cour de dernier recours », complémentaire des juridictions nationales, et cite les saisines du Mali, de la RDC, de l'Ouganda ou encore de la Centrafrique. Elle insiste aussi sur le fait que la Cour mène des enquêtes bien au-delà de l'Afrique, « notamment en Palestine, au Venezuela, en Géorgie, en Ukraine, au Bangladesh / Myanmar ou encore en Afghanistan ».

Les victimes, premières concernées La question des victimes reste centrale. Les réparations de l'affaire Al Mahdi se poursuivent malgré le retrait, mais le Fonds au profit des victimes, qui dépend de contributions volontaires, pourrait être fragilisé par des difficultés d'accès au terrain. Dans l'affaire Al Hassan, la décision sur les réparations est encore attendue et les victimes maliennes resteront sous la compétence de la Cour jusqu'en septembre 2026. « La CPI a permis à de nombreuses victimes de voir les présumés auteurs de crimes jugés et, dans les affaires où des condamnations ont été prononcées, de recevoir des réparations », rappelle Mme Margo.

Aucun impact sur la CIJ La décision de l'AES n'affecte pas les procédures devant d'autres juridictions internationales, comme la Cour internationale de Justice de La Haye, où le Mali a déposé le 16 septembre une plainte contre l'Algérie pour la destruction d'un drone à Tinzaouaten. La CIJ, qui juge les différends entre États en vertu de son Statut, est une juridiction distincte de la CPI. Le retrait annoncé ne change rien à cette procédure.

En tout état de cause, l'annonce du 22 septembre marque une rupture politique forte, l'AES affirmant sa volonté de se distancier d'une institution jugée partielle et d'envisager une alternative régionale. Sur le plan juridique, l'article 127 du Statut limite toutefois les effets du retrait, puisque les affaires maliennes se poursuivent, que les condamnations et réparations demeurent et que la compétence de la Cour reste valable jusqu'en septembre 2026. Cette tension entre souveraineté et obligations pose la question de savoir si une future Cour sahélienne pourra garantir aux victimes le même niveau de justice que la CPI. ■

3 QUESTIONS À



DR JEAN-FRANÇOIS M. CAMARA

Enseignant-chercheur

1 L'AES a annoncé un retrait « avec effet immédiat », alors que le Statut de Rome prévoit pourtant un délai d'un an. Peut-on y voir surtout un geste politique ?

L'annonce s'inscrit dans la dynamique des précédents retraits déjà envisagés par certains États africains. Elle surprend néanmoins par son calendrier, car elle intervient alors même que le Mali a saisi la Cour internationale de justice contre l'Algérie. Cela montre que le geste est d'abord un choix politique et symbolique plutôt qu'une décision à portée juridique immédiate.

2 Ce retrait traduit-il une souveraineté affirmée ou un risque d'isolement ?

Il s'agit bien d'une affirmation de souveraineté, mais il ne faudrait pas qu'elle devienne un instrument d'isolement. Nous vivons à l'ère de la mondialisation, où l'interdépendance entre États est indispensable pour relever les défis. Nos pays traversent une crise multidimensionnelle : rompre avec tous les partenaires ne saurait être la meilleure solution. D'autant que nous restons membres des Nations unies et liés à certains engagements internationaux.

3 Les ministres de l'AES évoquent la création d'une Cour pénale sahélienne. Peut-elle offrir les mêmes garanties que la CPI ?

La CPI est une juridiction complémentaire, qui ne remplace pas les juridictions nationales. Nos États doivent surtout travailler à construire des institutions judiciaires modernes, compétentes et impartiales. Sans ce socle, aucune alternative régionale ne pourra répondre pleinement aux attentes des victimes.

CPI : L'AES CLAQUE LA PORTE

Le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont annoncé leur retrait de la Cour pénale internationale. Une décision politique immédiate mais juridiquement différée d'un an après notification officielle à l'ONU.

1 RATIFICATION ET COOPÉRATION INITIALE

Mali : 16 août 2000

Niger : 11 avril 2002

Burkina Faso : 16 avril 2004

Accords conclus après adhésion pour faciliter l'installation de la Cour

Aujourd'hui, dénonciation d'une justice sélective et néocoloniale

2 SAISINE DU MALI ET ENQUÊTES

Saisine : 13 juillet 2012

Enquête ouverte : 16 janvier 2013

Base : Crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocide

3 PROCÈS ET RÉPARATIONS (MALI)

Al Mahdi : Condamné (2016) pour la destruction de mausolées à Tombouctou

Réparations : 2,7 millions d'euros, dont 1,35 million déjà financé

989 bénéficiaires d'indemnisations, réparations collectives lancées (2022)

Al Hassan : Reconnu coupable (juin 2024) de crimes de guerre et crimes contre l'humanité (Tortures, persécutions, mariages forcés, traitements cruels) commis à Tombouctou, condamné à 10 ans de prison (nov. 2024), peine réduite (juil. 2025)

Réparations : Décision encore attendue

4 JURISPRUDENCE ET PORTÉE MONDIALE

Première condamnation CPI pour destruction de biens culturels (2016)

Précédent mondial sur la protection du patrimoine culturel

5 PRÉCÉDENTS RETRAITS DE LA CPI

Burundi : Retrait effectif (2017)

Philippines : Retrait effectif (2019)

Afrique du Sud et Gambie : Retraits abandonnés (2016 - 2017)

33 États africains parties au Statut de Rome (sur 125)

9 situations africaines traitées depuis 2002

L'Union africaine critique une justice ciblée contre l'Afrique

6 ALTERNATIVES RÉGIONALES

Réunion de Niamey : 15 - 17 sept. 2025

Projet de Cour pénale sahéenne des droits de l'Homme

Compétences envisagées : Crimes internationaux, terrorisme, criminalité organisée

Source : Rédaction

Paru dans Journal du Mali l'Hebdo
N°544 du 25 septembre au 1er octobre 2025

Journal du Mali



**Du nouveau
chez Sahel Infusion
CAFÉ GINGEMBRE
made in Mali**



Commande par téléphone (00223) 20 21 04 07 / 66 75 84 79 / 66 74 67 78 / 66 74 96 62

www.sahelinfusion.com

DISSOLUTION DES PARTIS POLITIQUES : VERS UN NOUVEAU RENVOI À LA COUR CONSTITUTIONNELLE ?

Une nouvelle audience dans le procès pour l'annulation de la dissolution des partis politiques s'est tenue le 24 septembre 2025 au Tribunal de Grande instance de la Commune VI du District de Bamako. À l'issue des débats contradictoires entre les avocats des partis et le représentant du contentieux de l'État, le délibéré, fixé au 1er octobre prochain, pourrait être le même que celui de la Commune I.

MOHAMED KENOUI

Le 25 août dernier, le Tribunal de Grande instance de la Commune I du District de Bamako avait ordonné le sursis à statuer et la transmission du dossier à la Cour constitutionnelle via la Cour suprême, conformément à l'article 153 de la Constitution. Selon Mohamed Marimantia Doucouré, Procureur près le tribunal de la Commune I, cette décision ne suspend pas l'application des textes portant dissolution des partis politiques, mais renvoie la responsabilité à la Cour constitutionnelle pour trancher le fond de l'affaire. Le délibéré attendu le 1er octobre 2025 au Tribunal de la Commune VI pourrait suivre la même logique que celui de la Commune I.



Le délibéré du procès au Tribunal de la commune VI est attendu le 1er octobre.

demandes principales au Tribunal de la Commune VI. La première demande consiste à constater l'impossibilité pour les partis poli-

mentales, conformément à la Constitution du 22 juillet 2023 et à la Charte africaine des droits de l'Homme. Ils ont mis en garde contre l'instauration d'une zone de non-droit susceptible de provoquer insécurité et affrontements. « Nous avons foi en la justice. Si ce n'était pas le cas, nous nous serions arrêtés à la décision du Tribunal de la Commune I. Notre objectif est de conforter nos chances de saisine de la Cour constitutionnelle en obtenant des décisions favorables auprès des tribunaux de Bamako », a indiqué pour sa part Maître Mamadou Camara, l'un des avocats des partis politiques. Le représentant du contentieux de l'État a de son côté formulé ses observations en réponse aux arguments des avocats des partis, défendant la légalité des décrets portant dissolution et la continuité de l'application des lois abrogées.

La Cour constitutionnelle en dernier recours Les parties prenantes et l'opinion publique attendent avec attention la décision du Tribunal de Grande instance de la Commune VI, qui devrait,

tiques de tenir des assises sur l'ensemble du territoire de la Commune VI, toutes les activités politiques étant interdites, qu'il s'agisse de réunions, de manifestations ou d'activités associatives. La deuxième requête souligne le rôle du juge civil comme seul garant de l'exercice des droits politiques et individuels. « Aucun autre juge, ni la Cour suprême, ni la Cour d'appel, ni les tribunaux de commerce, ne peut se substituer au juge civil dans la protection des droits fondamentaux », a insisté Maître Tall. Les avocats ont également appelé le tribunal à jouer pleinement son rôle de garant du respect des droits des citoyens et des libertés fonda-

Un plaidoyer appuyé L'audience tenue le 24 septembre 2025 au Tribunal de Grande instance de la Commune VI du District de Bamako a permis aux avocats des partis politiques d'exposer devant le Président du tribunal les arguments qui soutiennent leur démarche judiciaire. Maître Mountaga Tall a insisté sur le fait que leur procédure ne relevait ni d'un recours pour excès de pouvoir, ni d'un recours pour inconstitutionnalité d'une loi. « Nous savons que les procédures pour inconstitutionnalité relèvent exclusivement de la Cour constitutionnelle », a-t-il rappelé. L'intervention des avocats visait à soumettre quatre

EN BREF

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES : LE MALI À LA TRIBUNE LE 26 SEPTEMBRE

La 80ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies se tient du 23 au 29 septembre 2025 au siège de l'organisation à New York, aux États-Unis, sous le thème « Mieux ensemble : 80 ans et plus pour la paix, le développement et les droits humains ». Représentant le président de la Transition, le Premier ministre Abdoulaye Maiga interviendra à cette tribune dans l'après-midi du 26 septembre 2025, a indiqué le gouvernement le 22 septembre dans un communiqué. Selon ce communiqué, le chef du gouvernement exposera la vision et les priorités du Gouvernement de Transition ainsi que celles de la Confédération de l'Alliance des États du Sahel (AES). En marge de l'Assemblée générale, le Premier ministre aura également des rencontres bilatérales avec plusieurs hautes personnalités, chefs d'État et de gouvernement, ainsi qu'avec des responsables d'institutions internationales sur des « questions d'intérêt commun », dans un contexte régional et international marqué par de nombreux défis. ■ **M.K**

selon les observateurs, orienter également la procédure vers la Cour constitutionnelle. Tous les regards sont désormais tournés vers cette juridiction, seule habilitée à trancher concernant la conformité constitutionnelle des décrets de dissolution.

« Soit elle reconnaît une violation flagrante des droits et libertés, et alors elle tranchera en faveur des partis, soit elle se rangera du côté du pouvoir en place. Dans tous les cas, elle devra prendre ses responsabilités conformément à la loi », souligne Maître Mamadou Ismaïla Konaté, ancien ministre de la Justice. ■

KOWBEYE!

CHAQUE SAMEDI | 20H15

TM1

La télé qui vous allume !

INFO • CULTURE • DIVERTISSEMENT

HAUSSE DU PRIX DU CARBURANT : L'INSÉCURITÉ MISE EN CAUSE

Mahina, Niafunké, Yorosso, plusieurs localités du Mali connaissent une flambée du prix du carburant. Ces hausses, imputables à la situation sécuritaire, varient d'une zone à l'autre. En attendant des mesures durables, les populations s'adaptent, entre inquiétude et résignation.

FATOUmata MAGUIRAGA

Le prix du carburant connaît depuis quelques jours une hausse importante dans certaines localités du pays. Cette augmentation est une conséquence directe des difficultés d'approvisionnement, notamment après l'attaque d'un convoi de camions citernes dont certains ont été incendiés. Selon des médias locaux, le 17 septembre à Mahina, le bidon de 20 litres d'essence est passé de 13 000 à 15 000 francs CFA, soit 850 francs CFA le litre contre 750 francs auparavant. Le détournement d'une citerne, vidée de son contenu, serait à l'origine de cette hausse, selon les acteurs. Ces derniers craignent désormais des difficultés d'approvisionnement dans les semaines à venir, ce qui fait planer un risque de pénurie de carburant dans cette localité. Si ces localités partagent une augmentation subite et anarchique du prix du carburant, les raisons invoquées diffèrent d'une ville à l'autre. À Niafunké, l'augmentation s'est appliquée de manière anarchique. « Dès que les citernes ont été attaquées sur la route de Kayes, ils ont changé les prix », témoigne un habitant.



Le prix du carburant a augmenté dans plusieurs localités.

Le litre est passé de 800 à 1 500 francs CFA, seul un vendeur ayant maintenu ses prix habituels. Pour protester, certains habitants ont arrêté leurs motos. Le 23 septembre, un nouveau ravitaillement a mis fin à la pénurie qui s'installait, offrant un répit aux usagers. À Yorosso, le litre d'essence est entre 1 500 et 2 000 francs CFA depuis le 22 septembre. En cause, l'insécurité sur la route entre le Burkina Faso et Yorosso, via Kouri. Cet axe est soumis à des braquages et enlèvements, dissuadant les commerçants d'emprunter cette route.

Situation instable À Bamako, certaines stations-services ont enregistré des hausses de 25 francs CFA à 50 francs CFA, sans dépasser les prix officiels en vigueur depuis mars 2025. En effet, le 26 mars 2025, les prix à la pompe pour le super carburant et le gasoil sont passés respectivement de 800 à 775 francs CFA et de 750 à 725 francs CFA, soit une baisse de 25 francs CFA par litre.

Ces hausses locales du prix du carburant représentent un défi supplémentaire et sont le reflet des conséquences de la tension sécuritaire, qui cible de plus en plus l'économie malienne. ■

EN BREF

MALI – ROYAUME UNI : CONCERTATIONS BILATÉRALES

Le Mali et le Royaume Uni ont tenu une rencontre bilatérale de haut niveau ce 23 septembre 2025. Les échanges ont porté sur les priorités nationales maliennes et les nouvelles orientations de la stratégie britannique en Afrique, avec un accent sur les résultats. Les discussions entre les autorités maliennes et britanniques se sont tenues au ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale, sous la coprésidence de l'Ambassadeur Sékou dit Gaoussou Cissé, Directeur Europe, et de M. Ade Onitolo, Directeur du développement pour le Sahel au Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO), en présence du nouvel ambassadeur du Royaume Uni au Mali, SE Angus McKee. Les échanges ont aligné la Vision Mali 2063 et le Livre blanc britannique sur le développement international, mettant l'accent sur le développement durable, la lutte contre le changement climatique et l'inclusivité sociale. Selon les données officielles du gouvernement britannique, les échanges entre le Mali et le Royaume Uni ont atteint 52 millions de livres sterling à la fin de mars 2025. Ce montant comprend 49 millions de livres d'exportations britanniques vers le Mali et environ 3 millions de livres d'importations en provenance du Mali. ■

Énergie solaire L'Afrique installera 23 GW d'ici 2028

L'Afrique possède les meilleures potentialités en matière d'énergie solaire photovoltaïque, mais cette source ne représente que 3% de la production énergétique du continent. Alors que les efforts mondiaux visent à tripler les capacités d'ici 2030, son rôle apparaît de plus en plus déterminant. Le continent détient 60% des meilleures ressources solaires mondiales, selon le rapport

Perspectives du marché africain de l'énergie solaire photovoltaïque 2025 - 2028 du Global Solar Council (GSC). Ce document analyse la croissance du secteur, le paysage de l'investissement et les cadres politiques de la région. Il propose aussi un examen des principaux marchés, souligne les opportunités et précise les mesures financières et réglementaires nécessaires pour

accélérer le déploiement. Le rapport, qui met également en avant les tendances du marché, révèle qu'en 2024 2,4 GW de capacités solaires ont été installés en Afrique. Ce chiffre, en légère baisse par rapport à 2023, témoigne néanmoins d'une transformation globale, dominée par l'Afrique du Sud et l'Égypte. En 2025, le marché solaire africain devrait croître de 42%. Et, d'ici 2028, le conti-

nent prévoit d'ajouter 23 GW, soit plus du double de sa capacité actuelle. Cette progression reste marginale face au potentiel solaire. Exploiter cette ressource demeure essentiel pour atteindre les objectifs climatiques et contribuer à l'ambition mondiale de tripler la production. La diversification s'affirme, avec 18 pays installant chacun au moins 100 MW, contre seulement 2 en 2024. ■

Sankadi Le pari malien du commerce en ligne

Dans les rues animées de Bamako, où les marchés traditionnels restent le cœur battant du commerce, une jeune entreprise veut changer les habitudes d'achat des Maliens. Son nom : Sankadi. Lancée comme une plateforme d'e-commerce accessible à tous, elle se rêve en centre commercial virtuel capable de relier producteurs locaux, commerçants et consommateurs, tant du Mali que de la diaspora. Portrait d'une start-up qui parie sur le numérique pour réinventer le commerce malien.



La plateforme d'e-commerce Sankadi nourrit de grandes ambitions.

Dans un pays où le commerce de proximité reste encore le modèle dominant, Sankadi tente de s'imposer comme une alternative crédible et moderne. Lancée à Bamako et représentant le pari entrepreneurial de la diaspora, cette plateforme d'e-commerce ambitionne de devenir le « centre commercial digital du Mali », en réunissant sur un seul site des centaines de références, allant de l'épicerie aux produits high-tech, en passant par l'hygiène, la beauté, le mobilier et les matériaux de construction. Pour ses fondateurs, le pro-

jet part d'un constat simple : les Maliens, qu'ils vivent à Bamako, en région ou à l'étranger, manquent souvent d'accès facile à des produits diversifiés et de qualité. Sankadi veut combler ce vide en proposant un espace numérique qui rapproche vendeurs et acheteurs, tout en s'adaptant aux réalités locales. Contrairement à d'autres sites de e-commerce qui se lancent sans vision apparente, l'entreprise ne se contente pas de distribuer. Elle se veut aussi un partenaire des acteurs économiques maliens. Artisans, commerçants et producteurs

disposent d'un espace dédié pour présenter leurs produits, gérer leurs stocks et assurer le suivi des commandes. En intégrant ces acteurs à sa dynamique, Sankadi joue la carte de l'inclusion et cherche à stimuler l'économie locale. « Nous voulons que le digital profite à tous, pas seulement aux grandes enseignes », martèle Soukouna Fousene, fondateur de la plateforme. Le défi est de taille. Entre infrastructures logistiques limitées, moyens de paiement parfois fragiles et nécessité de gagner la confiance des consommateurs, Sankadi doit

sans cesse innover. La start-up mise sur des dépôts régionaux pour fluidifier la distribution, sur des solutions de paiement adaptées à la diaspora et sur la garantie constructeur pour sécuriser ses transactions.

Malgré ces obstacles, la jeune pousse incarne la volonté d'une nouvelle génération d'entrepreneurs africains qui croient au potentiel du numérique comme levier de développement, où tradition et modernité trouvent peu à peu un terrain d'entente. ■

IBRAHIM BABY



RENTRÉE SCOLAIRE : ENTRE DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES ET DÉFICIT EN ENSEIGNANTS

Le 1er octobre 2025 marque la reprise des cours sur l'ensemble du territoire malien. L'annonce, faite par le ministère de l'Éducation nationale le 3 septembre, intervient dans un contexte tendu, où les familles et les enseignants font face à des obstacles majeurs.

AU SANKARÉ



La rentrée des classes est prévue pour le 1er octobre 2025.

À Bamako comme en régions, les préparatifs sont loin d'être à la hauteur des attentes. Dans plusieurs écoles, l'administration et les Comités de gestion scolaire (CGS) assurent l'essentiel, mais la fréquentation des parents reste faible. Beaucoup retardent l'inscription faute de moyens financiers. Certains recourent même à des crédits bancaires pour payer fournitures et frais scolaires. Dans certaines zones reculées, la situation est encore plus préoccupante, les établissements n'ayant pas reçu à temps les manuels scolaires ni les fournitures pédagogiques de base. Les difficultés ne s'arrêtent pas là. Le Système intégré de gestion des ressources humaines (SIGRH) a placé en détresse 36 151 fonctionnaires, dont environ 5 000 enseignants concernés par des problèmes d'identification. La fusion de plusieurs directions scolaires dans des établissements, comme le groupe

Marie Diarra d'Hamdallaye, a aussi pesé sur les préparatifs. « Avec la démoralisation liée au SIGRH, il y a un vrai risque de perturbations, malgré les compromis entre syndicats et gouvernement », confie Odiouma Sinayoko, professeur dans

dalabougou, souligne que son école dispose des outils pédagogiques nécessaires grâce au fonds ADARS et à l'appui du CGS. Le Président du CGS local, Oumar Aboubacar Coulibaly, évoque des efforts d'entretien (désherbage, réparation des bancs, renoircissage des tableaux), mais regrette que « seuls deux à cinq parents par jour viennent inscrire leurs enfants », un chiffre insuffisant à la veille de la rentrée. Au-delà des difficultés logistiques, l'insécurité continue d'aggraver la crise éducative. De nombreux enfants sont déscolarisés ou réfugiés avec leurs familles. Selon le rapport du Cluster Éducation Mali (juin 2025), 610 800 élèves et 12 216 enseignants

Le Système intégré de gestion des ressources humaines (SIGRH) a placé en détresse 36 151 fonctionnaires, dont environ 5 000 enseignants concernés par des problèmes d'identification.

cet établissement. Les syndicats enseignants ont d'ailleurs réitéré leur appel à une régularisation rapide, soulignant que l'instabilité du personnel compromet directement la qualité de l'enseignement dès les premières semaines. D'autres responsables affichent néanmoins plus d'optimisme. Aïchatou Camara, Directrice du groupe scolaire Mamou Goundo Simaga à Ba-

restent directement touchés par la fermeture de près de 20% des écoles du pays. Ce constat illustre un défi de taille, celui de garantir à chaque enfant son droit fondamental à l'éducation malgré la pauvreté et les violences. Comme le rappelait Nelson Mandela, « détruire un pays n'a pas besoin d'utiliser les armes, il suffit de priver ses enfants d'éducation ». ■

EN BREF

NOUVELLES MESURES POUR CERTAINS VOYAGEURS AU MAROC

Les autorités marocaines ont annoncé récemment une nouvelle formalité d'entrée sur leur territoire. L'Autorisation Électronique de Voyage (AEVM) a ainsi été étendue à 8 pays africains supplémentaires. Dès le 25 septembre 2025, les ressortissants de ces pays, le Sénégal, l'Algérie, le Burkina Faso, le Cap-Vert, le Gabon, le Niger, la Tunisie et le Togo, devront obligatoirement obtenir une Autorisation Électronique de Voyage (AEVM). Ce document, exigé aussi bien au départ qu'à l'arrivée, sera requis jusqu'au 26 janvier 2026. Pour assister aux événements sportifs comme la CAN dans le Royaume chérifien, la demande d'AEVM devra se faire via l'application YALLA, mise en place par la Fédération Royale Marocaine de Football. Pour les autres motifs de voyage (tourisme, affaires, visite familiale, etc.), la procédure s'effectue sur le portail Accès Maroc, au minimum 96 heures avant le départ. Les catégories de personnes exemptées de cette décision sont les détenteurs de passeports diplomatiques ou officiels, les résidents au Maroc, les passagers en transit, les conjoints de Marocains et les voyageurs de plus de 55 ans. En temps normal, ce dispositif est déjà accessible aux citoyens de plusieurs pays, exemptés de visas pour le Maroc, comme le Congo, la Guinée, le Ghana, le Mali et, plus récemment, l'Équateur. ■

ONU - UA - UE : UN ENGAGEMENT COMMUN SUR LE SOUDAN, LE SAHEL ET LA MIGRATION

Réunis en marge de la 80ème session de l'Assemblée générale des Nations unies, qui se tient du 23 au 29 septembre 2025 à New York, l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU ont affiché leur unité. Leurs dirigeants ont évoqué le Soudan, le Sahel, la Libye et la migration, tout en appelant à un financement conséquent des opérations de paix africaines.

MASSIRÉ DIOP



L'Afrique au coeur des échanges à l'Assemblée générale de l'ONU à New York.

Le Président de la Commission de l'Union africaine Mahmoud Ali Yousouf, le Président du Conseil européen António Costa, la Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen et le Secrétaire général de l'ONU António Guterres ont participé à cette sixième rencontre trilatérale, tenu le 23 septembre. Dans un communiqué conjoint, ils ont réaffirmé leur soutien au multilatéralisme et condamné les violations du droit international humanitaire et des droits de l'Homme, rappelant que plus de 25 millions de personnes ont été déplacées par les

conflits en Afrique selon les Nations unies. La guerre au Soudan, déclenchée en avril 2023 entre l'armée et les Forces de soutien rapide, a déjà fait plus de 16 000 morts et provoqué le déplacement de plus de 10 millions de personnes, dont près de deux millions réfugiés dans les pays voisins. Les participants ont appelé à un cessez-le-feu et à un dialogue inclusif pour mettre fin aux hostilités. Le Sahel a également occupé une place importante dans les échanges. Face à la progression des groupes armés, les trois organisations ont insisté sur le lien

entre sécurité, réconciliation et développement. Elles ont rappelé que près de 75% du budget des opérations de paix de l'Union africaine dépend des financements extérieurs, plaidant pour une mobilisation internationale plus soutenue. Pour la Libye, les discussions ont porté sur la reprise du processus politique sous l'égide de l'ONU. Le pays compte environ 1,3 million de personnes ayant besoin d'aide humanitaire selon l'OIM et accueille près de 600 000 migrants et réfugiés dont la protection reste une préoccupation majeure. Le communiqué a également mis en avant la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des Objectifs de développement durable de l'ONU à l'horizon 2030. Les dirigeants ont souligné l'importance d'impliquer les femmes dans les processus de paix et la nécessité de renforcer la protection des civils dans les zones de conflit.

La rencontre s'est conclue par l'annonce du prochain sommet Union européenne - Union africaine, prévu en novembre 2025 à Luanda, en Angola, qui devra approfondir les priorités fixées à New York. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

AFRIQUE DE L'OUEST : PLUIES RECORDS ET ALERTE CLIMATIQUE

Entre le 18 et le 24 septembre 2025, de fortes précipitations ont été enregistrées au Mali, au Niger, au Burkina Faso et le long du Logone et du Chari au Tchad. Le Centre de prévision climatique américain (CPC / NOAA) signale des risques accrus de crues, les sols étant déjà saturés après plusieurs semaines de pluies supérieures à la moyenne. Ces conditions menacent les cultures de saison, les habitations et les infrastructures routières. Cette situation survient alors que l'ONU estime à plus de 115 millions le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire en 2025 en Afrique de l'Est, Australe et au Sahel. Les chocs climatiques successifs, entre sécheresses, inondations et vagues de chaleur, aggravent la vulnérabilité des ménages. L'Organisation météorologique mondiale rappelle que seul un tiers des bassins fluviaux du globe a connu des conditions normales en 2024. L'Afrique de l'Ouest illustre cette tendance planétaire d'événements hydrologiques plus fréquents et plus intenses, observés aussi en Amazonie, en Asie du Sud et en Afrique Australe. ■

M.D

ÉCHOS DES RÉGIONS

FESTIVAL TRIANGLE DU BALAFON : LA TROUPE SIGUIDIA REPRÉSENTERA LE MALI

La troupe Siguidia portera les couleurs du Mali à la 9^e édition du Festival International Triangle du Balafon, après avoir été retenue par le jury ce mercredi 24 septembre lors d'un casting. Elle a pris la tête du classement devant les troupes Mandé Balakan, Wou N'Tièkéké, Sita ainsi que l'artiste Ousmane Sanogo. L'événement est organisé par le ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, en partenariat avec le Gouvernorat de la région de Sikasso. Placée sous le parrainage du président de la transition, cette

édition revêt un caractère particulier puisqu'elle s'inscrit dans le cadre de l'Année de la Culture. Elle se tiendra du 9 au 11 octobre prochain dans la cité verte du Kénédougou. Le Festival International Triangle du Balafon constitue une vitrine culturelle unique pour le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, trois pays liés par la tradition commune du balafon. Pendant trois jours, Sikasso vibrera au rythme de cet instrument emblématique, symbole d'identité et de fraternité sous-régionale. ■

Reconnaissance de la Palestine Israël de plus en plus isolé

La France a reconnu l'État de Palestine, rejointe par une dizaine de pays occidentaux, dont le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, le Portugal, la Belgique, le Luxembourg, Malte, Andorre et Monaco. Avec ces annonces, la Palestine est reconnue par 156 États membres de l'ONU, selon des décomptes récents, renforçant son statut diplomatique et accentuant l'isolement d'Israël. L'Autorité palestinienne a salué la décision. Sur le terrain, la mesure ne modifie pas immédiatement la réalité politique ou territoriale, mais elle confirme la référence à la solution à deux États portée par des résolutions de l'ONU. À la tribune des Nations unies, le 23 sep-

tembre, Donald Trump a dénoncé ces reconnaissances comme un « cadeau » au Hamas, estimant qu'elles encourageraient le terrorisme et détourneraient l'attention de la question des otages. Le Président américain a réaffirmé le soutien des États-Unis à Israël et la poursuite de l'aide militaire et diplomatique, malgré les critiques internationales sur la protection des civils. Les pays arabes du Golfe, concernés par le conflit à Gaza, ont adopté une position discrète, laissant à d'autres États l'initiative diplomatique. Cette dynamique élargit le soutien à la Palestine en soulignant le rôle central des États-Unis dans toute perspective de négociation. ■

DEMBA MAMADOU TRAORÉ : « IL FAUT ALLER CHERCHER LA QUALIFICATION ET LE TROPHÉE »

Le Mali abrite du 5 au 18 octobre prochain le tournoi UFOA-A U17 2025, qualificatif pour la CAN de la catégorie, prévue en 2026 au Maroc. À quelques jours du début de la compétition, le sélectionneur national des Aigles U17, Demba Mamadou Traoré, s'est confié à Journal du Mali.

PROPOS RECUEILLIS PAR MOHAMED KENOUI

À une semaine du début du tournoi, où en êtes-vous avec les préparatifs de l'équipe ?

Les préparatifs vont bon train. Il y a d'abord eu la phase de détection, suivie d'une première mise au vert à Kabala. Nous étions rentrés avec 35 joueurs. À l'issue de cette phase, 5 joueurs sont partis et nous avons entamé la seconde phase. Lors de la première phase, nous avons disputé 3 matchs amicaux et, pour la 2ème phase, nous allons jouer 2 autres matchs amicaux pour finir avec 25 joueurs. Je pense que dans l'ensemble la préparation se déroule bien. Nous continuons notre petit bonhomme de chemin.

Qu'est-ce qui est prévu pour la suite d'ici le début du tournoi ?

Nous aurons une troisième phase de préparation, qui sera ponctuée par un match amical qui nous mènera directement au tournoi.

Peut-on avoir une idée du groupe de joueurs disponibles actuellement ?

Nous avons aujourd'hui 30 joueurs sous la main (24 septembre 2025, Ndlr), mais au final nous arrêterons une liste de 28 joueurs, dont 3 réservistes, pour entamer la compétition. La liste définitive sera disponible très bientôt.



Demba Mamadou Traoré, sélectionneur national des Aigles U17.

Que pensez-vous de la Poule A, où le Mali est logé aux côtés du Libéria, de la Gambie et de la Guinée-Bissau ?

Nous avons deux pays anglophones et un pays lusophone. Les cultures footballistiques diffèrent forcément. Nous allons nous adapter et faire avec. C'est une compétition de jeunes. Le Mali a un rôle à jouer et nous n'allons pas déroger à cette règle. Il faut aussi être conscient que toutes les équipes qui participent à cette compétition ont un bon niveau.

Le Mali abrite le tournoi. Cela met-il un peu plus de pression sur les Aiglons ? Forcément, cela met de la pression. Mais c'est à nous de positiver cette pression. La compétition se joue chez nous. Il faut aller

chercher la qualification et faire tout pour aller jusqu'au bout pour le trophée. Nous allons rester très professionnels et travailler dans ce sens.

Au vu de la préparation entamée depuis un moment et qui se poursuit, pensez-vous que vos joueurs seront fin prêts pour la compétition ?

Je pense qu'ils sont prêts. Il y a encore de petits réglages que nous allons continuer à faire jusqu'au début du tournoi, mais globalement l'essentiel est déjà fait. ■

Donnez votre avis

sur **Journal du Mali**

CARTONS DE LA SEMAINE

Ousmane Dembélé a été sacré Ballon d'Or France Football 2025 le 22 septembre 2025, succédant à l'Espagnol Rodri, lauréat en 2024. L'attaquant du PSG devient le 6ème joueur français à remporter cette distinction.

Charles Maarek, l'ancien président du FC Rouen, comparaît ce jeudi 25 septembre devant le tribunal correctionnel de Rouen. Il est jugé pour abus de biens sociaux au préjudice du club, escroquerie, faux et usage de faux en écriture.



Les Aigles U17 lors d'un match amical le 24 septembre 2025 au Stade Ouezzin Coulibaly de Bamako.

FEMME DE SOLDAT : QUAND LE THÉÂTRE MET EN SCÈNE LES FEMMES DE L'OMBRE

Le public a rendez-vous ce vendredi 26 septembre au Ciné Magic ex-Babemba avec une œuvre théâtrale d'une intensité rare intitulée « Femme de Soldat » et portée par l'humoriste et comédienne Alima Dioba Togola. Le spectacle promet d'allier émotion, mémoire et réflexion collective autour d'un thème sensible mais trop souvent relégué au silence.

JOSEPH AMARA DEMBÉLÉ



Alima Togola présente son spectacle le 26 septembre au Cinéma Babemba.

2025, proclamée année de la Culture par les autorités de la Transition depuis fin décembre 2024, sert de toile de fond à cette création. Dès cette annonce, l'humoriste et comédienne talentueuse Alima Dioba Togola avait invité les artistes maliens à se mobiliser pour relever ce défi. Avec Femme de Soldat, elle répond à son propre appel en levant le voile sur les

conditions de vie des épouses de militaires et d'agents des forces de sécurité. L'événement, placé sous le parrainage du ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, Mamou Daffé, se veut un hommage à ces femmes qui portent dans l'ombre la douleur, la mémoire et la bravoure derrière chaque uniforme. Artiste aux multiples facettes, humoriste,

comédienne et influenceuse, Alima Togola est connue du grand public pour son engagement dans la défense de la cause féminine. Avec ce spectacle, elle entend mettre en avant les déboires et les silences de milliers d'épouses contraintes de faire face aux conséquences tragiques de la guerre, la plupart du temps dans la solitude. La mise en scène, qu'elle assure intégralement, explore le destin invisible de ces femmes et mères qui portent en elles les cicatrices laissées par l'absence de leurs conjoints. À travers des récits entrecroisés, des chants et des mouvements scéniques, Femme de Soldat raconte la douleur, les sacrifices mais aussi la résilience de ces femmes, dont la voix peine encore à trouver un espace public. Chaque soldat tombé ou revenu meurtri laisse derrière lui une épouse qui affronte l'incertitude, la nostalgie et souvent la misère. La pièce ouvre ainsi la réflexion sur la place des femmes dans les conflits, tout en créant un espace de dialogue autour de la paix et de la reconstruction sociale.

L'attente est déjà palpable. Ainsi, tous les billets mis en vente ont trouvé preneurs. Le public, passionné de théâtre, s'apprête à découvrir une création qui s'annonce comme un moment fort mêlant poésie, musique et performance corporelle, dans une atmosphère solennelle et vibrante. ■

INFO PEOPLE

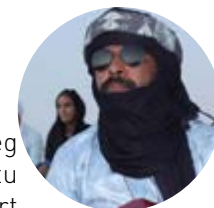
ANNULATION DU CONCERT DE SIDIKI DIABATÉ

Initialement prévu pour le 18 octobre au stade Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, le concert de l'artiste malien Sidiki Diabaté, « Hommage au Président Alassane Ouattara », ne pourra finalement pas s'y tenir. Le 23 septembre 2025, l'Office National des Sports de Côte d'Ivoire a informé son manager, que le stade serait indisponible ce jour-là à cause de la programmation préalable de plusieurs événements sportifs. Certains internautes perçoivent cela comme annulation du concert, ce qui a déjà suscité de nombreuses controverses. Dans la soirée du même jour, l'artiste a affirmé que le concert n'était pas reporté et mentionné la vente de 16 000 billets. Sidiki Diabaté attend désormais de discuter avec toutes les parties concernées pour décider de la suite à donner.



AÏTMA OF TIMBUKTU EN TÊTE D'AFFICHE

Le groupe touareg Aïtma of Timbuktu donnera un concert très attendu le 26 septembre au Sleeping Camel de Badalabougou, à Bamako. Formé à Tombouctou, ce collectif est porté par Abba Ag Ambery, leader et guitariste, dont la voix et les compositions incarnent l'âme du groupe. Aïtma puise son inspiration dans les chants traditionnels touaregs, qu'il fusionne avec des sonorités modernes, offrant ainsi une musique à la fois enracinée et universelle. Ses titres évoquent l'exil, la mémoire et l'identité saharienne, séduisant un public grandissant aussi bien au Mali qu'à l'international. La soirée promet une alliance réussie entre musique et exposition artistique, confirmant Aïtma comme une figure montante de la scène culturelle malienne.



Journal du Mali
L'hebdo

Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélien DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Mohamed KENOUI - Fatoumata MAGUIRAGA

Stagiaires :
Ali SANKARÉ, Joseph Amara DEMBÉLÉ

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com



Adoptez des **solutions biométriques avancées** pour plus de **sécurité**.



20 28 00 00
www.afribone.com

